

ASSEMBLÉE NATIONALE
8 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° II-3471

présenté par
M. Bouloux, rapporteur spécial au nom de la commission des finances

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Recherche et enseignement supérieur »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire	0	10 000 000
Vie étudiante	0	0
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	10 000 000	0
Recherche spatiale	0	0
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	0	0
Recherche duale (civile et militaire)	0	0
Enseignement supérieur et recherche agricoles	0	0
TOTAUX	10 000 000	10 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objectif d'augmenter les fonds dédiés à la recherche sur le handicap, conformément à la demande des associations.

Afin de se conformer aux règles de la LOLF et de recevabilité des amendements, l'amendement est ainsi rédigé : l'action 19 « recherches scientifiques et technologiques en sciences humaines et sciences sociales » du programme 172 est abondée en AE et en CP de 10 millions d'euros. Ces crédits sont prélevés sur l'action 15 du programme 150, hors titre 2.